



**ACTIVITE PARTIELLE : Nouveau report annoncé**

Elisabeth Borne a annoncé la prolongation des règles actuelles de prise en charge au titre de l'activité partielle jusqu'à fin avril :

- Reste à charge nul pour les entreprises des secteurs protégés
- Reste à charge de 15 % pour les autres secteurs
- Maintien de l'indemnité à 84 % du salaire net pour les salariés.

A suivre dans le cadre d'un futur décret à publier.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/la-ministre-du-travail-de-l-emploi-et-de-l-insertion-a-reuni-les-partenaires>